



FEDERATION DES JEUX DE PAUME WALLONIE – BRUXELLES

F.J.P.W.B.

POTIEZ Sébastien

Président

Rue Humont 15/B

7901 Thieulain

0478/581257

president@fjpw.be

MERCIER Joël

Secrétaire

Rue Fernand Casimir 29

5150 Soye

0496/609821

secretaire@fjpw.be

Le 16 novembre 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION (OA) DE LA FJPWB

DU 16 NOVEMBRE 2021 TENUE À L'HÔTEL NIVELLES-SUD :

Présents : M.M. Bremeels E., Brunelle T., Carly O., Dupont J-M., Ergot V., Mercier J., Potiez S., Riboux P.

Excusés : M.M. E. Van Nuffelen (Procuration à J-M Dupont), A. Simon, F. Cassart (Procuration à J. Mercier), D. Famelart (Procuration à S. Potiez)

Absent non excusé : M. Paduart T.

Le Président S. Potiez ouvre la séance à 19h10.

Ordre du jour :

- Convention FJPWB/Vlaanderen : relecture et finalisation avant partage avec l'entité Vlaanderen
- Perspective Nationale 3 : confirmation des équipes attendues et refus de Tourpes de monter
- Championnat Nationale 3 : avec ou sans playoffs
- Possibilité que certains cercles de l'entité Vlaanderen rejoignent les championnats en catégorie régionale sous couvert de la convention entre les ailes
- Organisation d'événements pour les cercles de R3 à N3
- Compte-rendu des discussions du groupe de travail arbitrage (GTA)
- Nouvelles propositions de modification du ROI pour le GT ROI
- Divers :
 - Gants pour 2022 en catégorie régionale et N3
 - Possibilité de recours contre la classification d'une équipe pour la constitution des séries géographiques 2022
 - Prolongation double affiliation en jeunes
 - Proposition de Thierry Colle pour arbitrer en cat. Nationale
 - Financement cérémonie du gant d'or
 - Financement désignateur arbitre N3
 - Achat fly box
 - Achat abonnement canva pro

PV de la réunion :

Convention FJPWB/Vlaanderen pour les championnats géographiques :

Suite à un email de M. De Tant, président de l'aile Vlaandereen, quelques points relatifs à la future convention ont été éclaircis :

Barème :

- Cautionnement → Versé au comité de la région où le cercle est affilié. Pas de changement
- Taxe sur les entrées → Versée à 100% à l'entité Vlaanderen pour les cercles de l'aile nord et selon les modalités du barème FJPWB pour les cercles de l'aile sud.
- Cotisation des cercles → Versée à 100% à l'entité Vlaanderen pour les cercles de l'aile nord et selon les modalités du barème FJPWB pour les cercles de l'aile sud.

Le barème 2022 sera établi en janvier et partagé avec l'entité Vlaanderen pour alignement.

Forfaits pour les championnats géographiques :

- Forfait général avant la saison → paiement à l'aile à laquelle appartient le cercle
- Forfait général en cours de saison → paiement à l'aile à laquelle appartient le cercle pour 25% et 75% répartis entre les cercles lésés.
- Forfait déclaré/non-déclaré → paiement à l'aile à laquelle appartient le cercle pour 25% et au(x) cercle(s) éventuellement lésé(s) selon les codes 079 et 080 du barème des sanctions.
- Le délai pour un forfait déclaré sera ramené à **3 jours** au lieu de 5 actuellement.

Autres sanctions et amendes :

En catégorie régionale, toute amende pour manquement administratif ou technique traité par le comité régional gestionnaire de la série sera versée à ce même comité.

En Nationale 3, toute amende pour manquement administratif ou technique traité par le secrétaire du comité sportif de la FJPWB sera versée au comité responsable, c'est-à-dire la FJPWB.

Pour toutes les séries géographiques de N3 à R3, toute amende résultant d'un litige devant être traité en réunion du comité sportif de la FJPWB sera versée au comité responsable, c'est-à-dire la FJPWB.

Arbitrage

- Désignations par le désignateur national F. Peltier en N3 et par le comité régional responsable de la série géographique en catégorie régionale.
- Il est proposé d'augmenter le débours en N3 à 80€ pour rendre compte du caractère National de ces séries. Les débours en catégorie régionale restent inchangés à 50€.

Gants :

Voir plus bas.

Comité Sportif :

Voir en annexe de ce PV le document concernant la modification des articles 4.1 et 4.2 du ROI.

Championnat de Belgique

Ce point a été discuté et la position de l'OA de la FJPWB est que :

- Dans les divisions pour lesquelles des équipes flamandes prennent part aux championnats géographiques, le champion de Belgique correspondra simplement au vainqueur du tour final des premiers de chaque série.
- Dans les divisions pour lesquelles aucune équipe flamande ne prend part aux championnats géographiques, le champion flamand de cette division se joindra au tour final avec les premiers de chaque série géographique.

Perspective Nationale 3 et formule de championnat : avec ou sans playoffs

Suite à l'enquête menée auprès des cercles de N3, l'option retenue pour la poursuite de la compétition après la phase classique est celle des playoffs regroupant les 4 premiers de chaque série et ce dès 2022.

La projection 2022 envoyée début novembre aux secrétaires régionaux a été confirmée par chacun. Les arguments du cercle de Tourpes pour refuser de monter en N3 en 2022 sont compris et font sens. Ce refus de monter en N3 est donc acté. Le cercle de Tourpes devra s'acquitter de l'amende de 800€ prévue au barème 2021 pour un refus de monter en Ligue, diminuée de 10% par joueur de cette équipe ayant demandé sa liberté avec un maximum de 50%. Cette amende sera réclamée par le trésorier fédéral M. Bremeels.

Nous attendrons bien entendu la rentrée des formulaires uniques pour la confirmation finale. Selon cette projection, nous pourrions avoir les 2 séries suivantes mais celles-ci seront bien entendu à confirmer début décembre.

N3A	N3B
BASSILLY	VILLERS 2000
STEENKERQUE	SENZEILLES
HOVES	WARNANT
OEUDEGHIEN	CLERMONT
CELLES	PIRONCHAMPS A
MONTROEUL	ST MARC
OLLIGNIES	PRESGAUX
VAUDIGNIES	VILLERS LE GAMBON
GALMAARDEN	PIRONCHAMPS B
BAASRODE	DORINNE
GRIMMINGE	MONTGAUTHIER
HERDERSEM	AISEMONT

Si nous devons faire face à une mauvaise surprise au matin du 1^{er} décembre, l'OA se réunira en urgence pour décider de l'opportunité de lancer un appel pour des candidats à la montée.

Voir aussi le [PV de la réunion de l'OA organisée en urgence le 1^{er} décembre](#) pour la version définitive des séries de N3A et N3B.

Possibilité que certains cercles de l'entité Vlaanderen rejoignent les championnats en catégorie régionale sous couvert de la convention entre les ailes

Comme mentionné dans le PV de la réunion de l'OA du 14 octobre, un contact a été pris avec l'aile nord pour expliquer que la convention mise en place pour la N3 et le passage à des séries géographiques devraient permettre d'accueillir les quelques équipes flamandes de catégorie régionale si elles le souhaitent. Toutefois, cette incorporation n'est possible qu'en 2022 ou 2023 avant que les séries aient atteint leur nombre stable d'équipes.

Selon le premier retour de M. De Tant, président de l'aile nord, seules 2 équipes de promotion (Wieze et Terjoden) et 1 équipe de R1 (Wieze) seraient intéressées. Cette information est toutefois encore à confirmer en début décembre.

Organisation d'événements pour les cercles de R3 à N3

Il est proposé par M. T. Brunelle que l'organisation de tournois ou grand-prix de N3 à R3 continue non seulement à être gratuite mais plus encore que ces organisations puissent être subsidiées par la FJPWB sous certaines conditions.

Organisation 1 = tournoi : 4 ou 5 jours incluant la finale, éventuellement disputé sur plusieurs semaines (exemple 4 vendredi consécutifs)

Organisation 2 = grand-prix : 1 journée en 4 équipes minimum, idéalement de régions différentes.

La condition pour que le cercle organisateur puisse bénéficier d'un subside de la FJPWB sera que ce dernier respecte les débours aux équipes participantes tels que prévus dans le barème de la FJPWB. Ce subside sera, comme les débours aux cercles, dégressif de N3 à R3 et son montant sera précisé chaque année dans le barème publié en début d'année.

Compte-rendu des discussions du groupe de travail arbitrage (GTA)

M. T. Brunelle fait un compte-rendu des discussions lors de la première réunion du GT arbitrage.

- Le recrutement de nouveaux arbitres est un premier point clé. M. Brunelle contactera M. A. Simon et le GT communication afin de réaliser un folder et une affiche qui devra être affichée dans tous les cercles.
- Il est constaté qu'il existe fréquemment une confusion au sein des arbitres quant à certains points du ROI ou certaines procédures. Deux journées de remise à niveau au choix seront donc proposées chaque année et organisée par M. Fabian Peltier. Un contact sera pris avec l'association des arbitres francophones belges pour analyser la possibilité de subsides, de location de salle pour ces journées. (sicaf.be).
- Il est proposé d'ajouter également des informations concernant l'arbitrage sur le site de la FJPWB. « Je veux devenir arbitre ». M. Brunelle contactera également M. A. Simon.
- Aller voir une lutte
- Il conviendra de clarifier la procédure pour l'envoi des rapports d'arbitrage et pour le partage de ces rapports entre le CS et les responsables régionaux. Le rôle du CS devra également être rappelé.
- Le GTA souhaiterait que le classement des arbitres apparaisse dans le ROI. L'OA est favorable à une proposition du GTA en ce sens qui pourra être transmises au GT ROI. La FJPWB propose 3 catégories pour la classification des arbitres.
- Le GTA réfléchit à une proposition concernant des arbitres bénévoles à nommer par chaque cercle en cas d'absence d'un arbitre.
- Le GTA propose de mettre à l'honneur des arbitres régionaux pour les tours finaux en catégorie régionale.

Nouvelles propositions de modification du ROI pour le GT ROI

La mise en place des championnats par séries géographiques nécessite de revoir de nombreux points du ROI. Ceux-ci, ainsi que d'autres propositions de modifications reçues par le secrétaire fédéral en septembre et octobre, ont été revus lors de la réunion de l'OA. Les recommandations de modifications peuvent être consultées en annexe à ce PV.

Le GT ROI dirigé par M. O. Carly se mettra prochainement au travail pour établir une proposition de ROI modifié qui devra être validé par l'OA avant l'entame de la saison 2022 de balle pelote.

Divers :

Gants pour 2022 en catégorie régionale et N3

De cadets à promotion, les gants 2017 et au-delà seront autorisés.

En N3, les gants 2020 et au-delà seront autorisés mais ce point doit encore être discuté à la coupole pour harmonisation avec N1 et N2 pour la coupe de Belgique.

Une proposition de modification du ROI pour autoriser 2 gants par cercle non assignés nominativement qui pourront être utilisés en R3 et R2 uniquement et un maximum de 3 fois par le même joueur a été acceptée. Bien entendu, seuls les joueurs du cercle n'ayant aucun gant propre homologué peuvent utiliser les gants attribués aux cercles.

Tous les contrôles de gant en 2022 sous la direction de la FJPWB seront gratuits. Pour 2023, la volonté sera de supprimer ces contrôles de gants et de renseigner les gants nominativement dans l'application informatique en projet. Le seul contrôle de gant utile est sur le ballodrome et le format est encore à définir.

Possibilité de recours contre la classification d'une équipe pour la constitution des séries géographiques 2022

Comme convenu en septembre, chaque région se réunira la première semaine de décembre pour statuer sur des éventuels reclassements en âme et conscience. Comme indiqué à l'époque, le principe qui doit prévaloir autant que possible est le respect des résultats sportifs 2021 mais l'OA sera tolérant envers les recommandations du comité régional pour ses cercles. Toutefois, il sera demandé pour la transparence que les exceptions à ce principe soient rassemblées dans un fichier partagé qui pourra ensuite être revu par l'OA qui se réunira le 14 décembre et décidera en dernier ressort.

Prolongation double affiliation en jeunes

Modification à l'unanimité de l'article 14.13 du ROI pour étendre la date limite du 31 mai au 31 août pour effectuer une double affiliation en jeunes afin de permettre de dépanner des cercles qui rencontreraient des difficultés avec leur effectif en cours de saison.

Proposition de Thierry Colle pour arbitrer en cat. Nationale

Approuvée à l'unanimité selon le feedback du désignateur des arbitres de la région ESM et du comité régional ESM.

Le nouveau désignateur des arbitres en catégorie Nationale, M. Fabian Peltier, pourra prendre contact avec M. Thierry Colle pour discuter des modalités d'une transition vers cette nouvelle catégorie.

Financement cérémonie du gant d'or

Tout le monde s'accorde sur le fait que cette soirée fut une belle réussite et une belle fête pour le monde de la balle pelote et que cet événement est à reproduire dans le futur. M. O. Carly déplore toutefois le fait que la communication entre la coupole et la FJPWB a manqué de clarté. Ce point sera à améliorer pour la prochaine édition.

L'OA émet également un accord de principe pour contribuer au financement et à l'organisation de cette soirée en collaboration avec la coupole et l'aile Vlaanderen. Les détails devront être convenus en 2022.

Financement désignateur arbitre N3

Pour rappel, M. Fabian Peltier a été désigné comme nouveau désignateur des arbitres en catégorie Nationale (N1 à N3) lors d'un vote organisé par la coupole. M. Peltier restera en fonction jusqu'à la fin de la mandature du présent comité.

Un dédommagement annuel de 1000€ sera accordé au désignateur des arbitres qui sera financé pour moitié par la coupole qui gère 2 séries (N1 et N2) et par la FJPWB qui gère également 2 séries (N3A et N3B).

Application balle pelote pour smartphone, tablettes et web :

Un cahier des charges pour un projet de développement d'application est en cours d'élaboration pour être partagé avec des prestataires informatiques.

Une première version allégée de l'application pourrait sans doute être développée dès 2022 et permettrait dans un premier temps uniquement de communiquer les résultats des luttes. Cela pourrait être fait par l'arbitre ou à défaut par le délégué au ballodrome.

Achat fly box

Accepté à l'unanimité pour permettre une connexion internet dans n'importe quel endroit (salle de réunion, Grand-Place, Balle du Gouverneur, ...) et ainsi faciliter la gestion des entrées, réservations, paiements,...

Achat abonnement canva pro

Accepté à l'unanimité pour utilisation par le GT communication. La possibilité d'un accès à prix réduit pour les ASBL sera étudiée.

Le Président clôture la séance à 22h35. La prochaine réunion de l'OA sera organisée le mardi 14 décembre en visioconférence.

Le Président
M. Sébastien Potiez

Le Secrétaire
M. Joël Mercier